

Nombre de membres en exercice : 10

Séance du jeudi 06 juin 2024

Le **jeudi six juin deux mille vingt-quatre**, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le 30 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire, à la salle de quartier.

**Présents** : Mme PRUNET Catherine ; M. BRUNET Jacques ; M. BIENAYME Arnaud ; Mme LAMOTHE Mireille ; M. JOUANOU Francis ; Mme VALLET Isabelle

**Absents excusés** : Mme BEST Christine ; M. LESCOLE Philippe

**Procurations** : M. FOUQUET Hervé à M. BRUNET Jacques ; Mme BRUNET PRACHT Laura à Mme PRUNET Catherine

Mme LAMOTHE Mireille, ayant été désignée par le conseil municipal pour remplir **les fonctions de secrétaire**, les a acceptées.

## ORDRE DU JOUR

### I- Approbation du compte rendu du 06 mai 2024

### II- Délibérations :

#### ✓ Appel de cotisation CAUE 2024

Lors de la confection du budget 2024, le conseil municipal a voté 60 € pour le montant de la cotisation 2024. Or par courrier reçu le 18 mars 2024, le CAUE a modifié le montant de la cotisation 2024 jusqu'à 500 habitants : 80 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 80 €. Une délibération sera prise à cet effet.

#### ✓ Renouveau de la location de la licence IV

Lecture de la demande de Mme CARRILLO, propriétaire de l'étape de la halle.

Le conseil municipal décide de reconduire la convention pour une année pour un montant de 500 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de louer la licence IV à Mme CARRILLO.

#### ✓ Renouveau du contrat d'entretien de chaudières à gaz

La dernière visite d'entretien des trois chaudières à gaz (mairie, logement T2 et T3) date de 2020.

Après plusieurs relances pour effectuer ces visites, MTC a envoyé le nouveau contrat d'entretien. Force est de constater une forte hausse de ces visites : 89 € en 2020, 140 € en 2024 pour les 2 logements et 159.24 € pour la chaudière de la mairie.

Pour rappel, ces entretiens sont obligatoires et doivent être faits par les locataires.

Pour s'assurer que ces visites soient bien effectuées le conseil municipal, en date du 07 janvier 2021, avait décidé d'avancer les frais et de se faire rembourser par les locataires.

A l'unanimité, le conseil décide de renouveler ce contrat d'entretien.

Un courrier sera adressé aux locataires pour les informer de la hausse du tarif.

### ✓ Défibrillateur

Mail de SERENYS (fournisseur du défibrillateur en place) du 13 mai 2024 : remplacement en 2024 du défibrillateur défectueux.

Devis nouveau défibrillateur : 1 028 € HT/1 233.60 TTC

Devis pour nouvelle armoire : 448 € HT/537.60 € TTC

Devis SEDI : 1 785 € (1 pack acheté : défibrillateur automatique +1 armoire murale extérieure + 1 paire d'électrodes pédiatriques

Pour rappel, la commune avait bénéficié d'un achat groupé en 2012, chapeauté par l'AMF.

Suite à la demande de Catherine, l'AMF ne proposera pas de groupements de commande cette fois ci.

L'AMF précise dans deux messages :

- Du 15 mai 2024 : si défibrillateur concerné, indiquer que le matériel est en maintenance et qu'il n'est pas opérationnel

- Du 16 mai : obligation de mise en concurrence.

Le Grand Figeac réfléchit pour un groupement de commandes.

## QUESTIONS DIVERSES

✓ Acte de vandalisme au stade : rodéo, vitre cassée...

✓ PLUi Présentation documents

### Principe de base pour la construction :

Tendre vers la ZAN, zéro artificialisation dans le but de préserver les terres agricoles, limiter la surface des zones constructibles

Se base sur le PADD du Grand Figeac 2017 et sur 4 grands axes comme « la présentation et valorisation de la ruralité », « Favoriser l'adaptation du territoire et contribuer à l'atténuation du changement climatique »

### Nouvelles obligations liées aux constructions :

Coefficients d'infiltration

Coefficient de pleine terre : proportion d'espace libre et en terre perméable.

Les surfaces constructibles n'ont pas vraiment baissé sur notre commune car déjà fait avec notre PLU en 2017.

## Définir les surfaces constructibles sur la commune : voir cartes

- Dents creuses
- Changement de destination
- Logements vacants
- La division parcellaire
- La friche

### OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation, 5 thèmes

- OAP accompagnement à l'évolution du bâti rural
- OAP : Zone économique
- OAP frange habitée et biodiversité pour une amélioration des trames écologiques en milieu rural
- OAP intégration des bâtiments agricoles dans le grand paysage et leur contexte
- OAP Frange habitée et biodiversité

Les OAP permettent de décliner plus précisément les objectifs du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) sur des secteurs stratégiques du territoire.

### Changement de destination grange agricole en résidence

- En zone urbaine, toutes les granges peuvent changer de destination, elles peuvent être détruites et reconstruites
- Si garage, annexe d'habitation, possible mais elle ne peut pas être transformée en habitation sauf si demande changement de destination
- Extension possible de 30 % (anciennement 50 %)

Quasiment toutes les granges sont transformables.

### Espaces « bois classé » au nombre de 5, déboisement impossible, protection maximale

Mme LAMOTHE s'inquiète des contraintes importantes pour faire une construction nouvelle, ce qui impliquera forcément un budget important.

Pour faire suite aux réunions publiques de présentation du diagnostic et du Projet d'Aménagement et Développement Durables du PLUi, le Grand-Figeac va présenter la traduction réglementaire du projet.

6 réunions publiques sont organisées les 10, 12 et 13 juin, au sein de chaque secteur administratif du Grand-Figeac :

Lors de ces réunions publiques, il sera présenté l'ensemble des outils mobilisés et leur articulation les uns avec les autres. Les différents secteurs du règlement graphique, l'armature du nouveau règlement écrit et la déclinaison des Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques et sectorielles choisies seront présentés.

**Lundi 10 juin 2024 :**

17h00 – Bagnac Sur Célé (Salle des Fêtes)

20h30 - Figeac (Grand-Figeac / Grande salle de Réunion)

**Mercredi 12 juin 2024 :**

17h00 - Corn (Salle des Fêtes)

20h30 - Cajarc (Salle des Fêtes)

**Jeudi 13 juin 2024 :**

17h00 - Latronquière (Grand-Figeac / salle de spectacle communautaire)

20h30 – Lacapelle Marival (Salle des Fêtes)

Ces réunions publiques seront l'occasion de présenter à la population le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Grand Figeac et d'échanger sur les outils réglementaires mis en œuvre pour traduire le projet de PLUi. Cela sera également l'occasion de faire le point sur la suite de la procédure suite à l'arrêt du projet en Conseil Communautaire, notamment l'enquête publique à venir et son déroulement.

✓ Le comité des fêtes

Difficulté à recruter des bénévoles pour la fête.

Les concours de pêche et de pétanque ne sont pas reconduits cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure quarante.

*Le Secrétaire de séance,*



*Mme Le Maire,*



Département du Lot

Sous-Préfecture Figeac

Canton de Lacapelle Marival

**COMMUNE THEMINES**

## **LISTE DELIBERATIONS**

Réunion du Conseil Municipal du 06 juin 2024

- ✓ Appel de cotisation CAUE 2024
- ✓ Renouvellement de la location de la licence IV
- ✓ Renouvellement contrat entretien chaudières gaz

